

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.158

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION DU CONTRAT PROJET DU RELAIS PETITE ENFANCE 2024/2028

Exposé :

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du RPE, avec l'accompagnement de la Caf.

Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des Relais Petite Enfance. Il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des

familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du Relais Petite Enfance. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

Un travail d'évaluation du précédent Contrat Projet a été réalisé afin de déterminer les axes à travailler sur la période 2024/2028.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des CAF,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu le projet de "Contrat Projet RPE" pour les années 2024/2028,

Vu le projet de fonctionnement du RPE qui en découle,

Entendu l'exposé de Mme BALAGUE, Cinquième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le Contrat de Projet du Relais Petite Enfance 2024/2028.

Article 2 : d'approuver le Projet de Fonctionnement du Relais Petite Enfance.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer le Contrat Projet 2024/2028, le Projet de Fonctionnement et l'ensemble des annexes.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement